



Arles, vendredi 1 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01683**Modifiant l'avis n° FR/2022/01304**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°2022/03/229 DU 22 MARS 2022

Autres événements**Boucles pédestre de Maguelone
via la passerelle du Pilou****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 03/04/2022 de 08:30 à 10:29**o **Canal du Rhône à Sète**

entre les pk 50.200 (amont passerelle du Pilou) et pk 50.300 (aval passerelle du pilou)

Commentaire :

En raison d'une course pédestre, sur le territoire de Villeneuve-les-Maguelonne, devant emprunter la passerelle du Pilou, les usagers de la voie d'eau observeront l'arrêt de navigation precrit par arrêté préfectoral.

La passerelle de Villeneuve sera infranchissable aux navigants, le temps de l'interruption de navigation.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

04/04/2022

Par délégation

Joseph VIOLLIN